

COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE 2022/2023 CALENDRIER DU 3EME TOUR (DERNIER TOUR REGIONAL)

PAGE 1/1

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 46 (du lundi 14 au samedi 19 novembre 2022 au plus tard)**.

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (**pas de prolongation**), les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres et les assistants seront désignés par la C.D. Arbitrage de la Gironde.

Ils seront à la charge des deux clubs (par moitié et réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place).

En cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra **IMMEDIATEMENT** prévenir la Ligue et le club adverse.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Le règlement de la Coupe Nationale Football Entreprise indique qu'une liberté du nombre de double licence est possible et fixé par la Ligue Régionale sur cette phase régionale. La LFNA n'ayant écrit aucun règlement sur cette **phase régionale**, il est donc conclu que les **doubles licences** sont de **4** pour cette épreuve.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir fournir, dans les délais impartis, les **5 clubs qualifiés à la F.F.F.**

- **25411483** : F.C. Bordeaux Deals / Avia C. Bordeaux
- **25411484** : A.S. Campus Thalès Bordeaux / F.C. Espace Foot
- **25411485** : Bordaleko Euskal Etxea Futbol / Dassault Bordeaux Sp.
- **25411486** : Amateurs F.C. Aquitain / Centre Hospitalier Sp. Talence
- **25411487** **ou** **25411488** : F.C. Le Coq / Football Nobi Nobi **ou** A.S. Sud-Ouest Auto

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REMPACANTS** s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer **seize** joueurs sur la feuille de match (seulement **3 remplaçants peuvent effectivement participer** au cours du match en conformité avec l'article 144 des R.G. de la F.F.F.).